

Complice du rayonnement des collectivités



Notre Fonds d'aide au développement du milieu

APPEL DE PROJETS 2018

DU 16 OCTOBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018

 **Desjardins**
Caisse du Centre de Portneuf



Notre Fonds d'aide au développement du milieu

Engagée à soutenir et à favoriser la vitalité de la communauté, la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf dispose d'un Fonds d'aide au développement du milieu. Ce Fonds permet de redistribuer une partie de ses excédents sur son territoire suite à un vote de ses membres en assemblée générale annuelle. Ainsi, ce Fonds a pour but de soutenir financièrement des initiatives issues du milieu dans les localités desservies par notre institution financière coopérative, soit Cap-Santé, Donnacona, Pont-Rouge, Portneuf et Saint-Basile.

Le Fonds attribue généralement des sommes variant entre 1 000 \$ et 30 000 \$. Pour les commandites de 1000 \$ et moins, veuillez vous référer à notre programme de **Dons et commandites**.

Complice du rayonnement des collectivités

Le Mouvement Desjardins, tout comme la Caisse, s'engagent auprès des collectivités et auprès de ses membres et clients. Nous nous impliquons activement dans des projets qui reflètent les intérêts des membres et les priorités de développement privilégiées par ceux-ci. Mettre nos ressources humaines et financières au service des gens, c'est pour nous un témoignage éloquent de notre volonté de contribuer au mieux-être économique et social.

Secteurs privilégiés

Nous nous assurons régulièrement de consulter nos membres quant aux secteurs à privilégier lors de l'octroi de soutien financier. Les six secteurs suivants sont ciblés par la Caisse :

- **Éducation**
Soutien à la jeunesse et aux établissements scolaires.
- **Entraide et solidarité**
Aide financière aux organismes et coopératives.
- **Développement socio-économique**
Appui financier aux initiatives visant le développement économique.
- **Santé et saines habitudes de vie**
Soutien aux organismes sportifs et axés sur l'amélioration de la qualité de vie.
- **Environnement**
Support à des initiatives visant la préservation et l'amélioration de l'environnement.
- **Arts et culture**
Appui à des initiatives culturelles, festivals et événements.

Lors de la dernière consultation des membres en 2016, et dont la présentation a été faite en assemblée générale annuelle en 2017, les membres ont ciblé les volets **Éducation** et **Santé et saines habitudes de vie**. Les clientèles préconisées sont **Les jeunes** et **Les jeunes familles**. Les projets touchant ces secteurs et clientèles recevront donc une bonification quant à leur pondération lors de l'analyse des dossiers du Fonds d'aide pour l'appel de projets en cours.

Fonctionnement

Le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf tient un appel d'offres qui se tiendra du 16 octobre au 1^{er} décembre 2018, inclusivement. Les demandes seront analysées lors d'un premier tour et, s'il y a lieu, des demandes d'informations supplémentaires devront être répondues au plus tard le 16 décembre 2018. Par la suite, un comité de sélection, formé de dirigeants de la Caisse, prendra connaissance des projets soumis et les analysera au moyen d'une grille de pondération commune pour tous les projets. Un suivi sera réalisé auprès des demandeurs au courant de l'hiver 2019, et les projets gagnants seront annoncés en mars 2019.

Critères généraux

La demande peut être présentée par une personne, une association, un groupe, une institution ou un organisme qui doit obligatoirement être membre à la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf.

Le projet doit répondre aux critères suivants:

1. La raison d'être est axée sur le bien-être de la collectivité ou d'une catégorie particulière de personnes, et son activité doit s'inscrire dans l'un de nos six secteurs prioritaires soit, l'éducation, la coopération, la culture, ainsi que la santé et les saines habitudes de vie. Il est également à noter que les secteurs et clientèles priorisés recevront une pondération bonifiée lors de l'analyse par le comité de sélection.
2. La provenance et le nombre de personnes participant à l'activité, à l'événement ou au projet, ainsi que les retombées médiatiques, justifient une participation de la Caisse,
3. L'exclusivité dans le domaine des institutions financières ou dans l'un des segments suivants : banques, assurances et cartes de crédit, sauf s'il s'agit de commandite dans le secteur coopératif,
4. Un plan de visibilité doit être proposé à la Caisse.

Critères spécifiques (seront considérés¹)

1. Utiliser les fonds à bon escient et que les dépenses d'exploitation du demandeur soient maintenues à un taux raisonnable,
2. Appuyer son activité en grande partie sur le bénévolat,
3. Faire des efforts d'autofinancement et démontrer une autonomie d'existence à moyen terme,
4. Permettre de réaliser des actions directes auprès de la communauté environnante de la caisse,
5. Assurer la pérennité au projet.



¹Un projet ne satisfaisant pas tous les critères spécifiques sera évalué en tenant compte de sa pertinence et de son caractère particulier.



Exclusions

1. Projets personnels ou concernant un seul individu ou un groupe restreint d'individus,
2. Projets visant à soutenir la création d'un produit, d'un service ou d'une œuvre dans un but lucratif,
3. Voyages et excursions,
4. Activités ayant lieu à l'extérieur du territoire de la Caisse,
5. Projets liés à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique, à un groupe religieux ou à un groupe de pression,
6. Les entreprises privées ne peuvent présenter de demande pour le Fonds d'aide.

Délai de traitement

Les demandeurs devront faire parvenir leur demande avant la fin de l'appel de projets aux moyens indiqués à la page suivante. Dès décembre, le comité de sélection analysera l'ensemble des demandes reçues et dévoilera le nom des projets retenus en mars 2019.

Comment soumettre un projet au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf?

Voici les quatre étapes à suivre pour présenter sa demande.

Étape 1

Prenez connaissance du présent document de présentation du Fonds d'aide au développement du milieu, afin de vous assurer que votre proposition est conforme avec :

- a) Nos secteurs prioritaires
- b) Nos critères généraux et spécifiques,
- c) Nos exclusions.

Étape 2

Remplissez tous les champs du formulaire de demande.

Étape 3

Joignez les documents suivants^{2,3}:

- a) Formulaire de demande dûment complété et suffisamment détaillé,
- b) Prévisions budgétaires du projet.

Étape 4

Acheminez le formulaire à Jean-Michel Gauvin, chargé de projets - communications et technologies :

- a) Par courriel : jean-michel.gauvin@desjardins.com,
- b) Par courrier : Caisse Desjardins du Centre de Portneuf
1, rue du Jardin
Pont-Rouge, (Québec) G3H 0H6
- c) En personne, au centre de services de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf le plus près de chez vous.

Des questions?

Pour plus d'informations sur le Fonds d'aide au développement du milieu, communiquez avec Jean-Michel Gauvin au jean-michel.gauvin@desjardins.com ou au 418 285-2434 poste 7147533.

À noter que le comité se réserve le droit d'accorder en totalité ou en partie le montant demandé par les demandeurs. Nous communiquerons avec vous en mars 2019 pour vous informer du statut de votre demande.

Merci et bonne chance !

² Assurez-vous que la description du projet comporte un niveau de précision permettant au comité d'avoir une compréhension claire de votre projet. Une présentation ne rencontrant pas un niveau de détails suffisants pourrait être rejetée.

³ Le comité de sélection se réserve le droit de demander tout autre document additionnel pouvant l'aider à sa prise de décision.

